

Les puta tupuna, les livres des ancêtres

RENCONTRE AVEC MARTINE RATTINASSAMY, RESPONSABLE DE LA DOCUMENTATION
DU SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE.

Les puta tupuna, registres familiaux manuscrits où se trouvent consignés les éléments principaux de la mémoire collective d'une communauté, sont plus que jamais en voie de disparition. Conservés de manière précaire ou tout simplement jetés aux oubliettes, les puta tupuna sont pourtant précieux à de nombreux titres...

Avant l'installation, au XIX^e siècle, des Européens en Polynésie, la société polynésienne était de tradition orale. Certains de nos ancêtres avaient néanmoins vite compris l'intérêt et le danger du nouveau mode d'expression imposé par les Occidentaux, l'écriture. C'est ainsi que dès le milieu du XIX^e siècle, nombre de personnes compilèrent par écrit leur généalogie, l'histoire ou l'origine de leur île, de leur clan, ainsi que divers récits. On nomme ces écrits les *puta tupuna*, les « livres des ancêtres ».

Les *puta tupuna* - peut-être avez-vous déjà eu la chance d'en consulter un au sein de votre famille ? - se présentent en général sous forme de cahiers anciens. Registres ancestraux transmis de génération en génération au sein d'une même famille, « le *puta tupuna* se donne pour propos la conservation par l'écrit d'un ensemble varié de données traditionnelles, et leur transmission à travers le temps en leur forme première, fixée une fois pour toute par l'écriture », écrit Alain Babadzan, ethnologue spécialiste de la culture polynésienne ancestrale. Description des généalogies, des partages de terres, le *puta tupuna* rassemble également un certain nombre de récits mythiques (*parau pa'ari*) ainsi que des commentaires sur l'état de son île aux temps anciens par exemple. À cela s'ajoutent souvent des nomenclatures diverses (noms d'illustres guerriers, listes des pirogues de l'île, etc.). Enfin, la plupart des manuscrits comprennent des descriptions de la société avant l'arrivée de l'Évangile. Les *puta tupuna* représentent donc de véritables trésors pour quiconque s'intéresse à sa généalogie, à son histoire et à sa culture.

On ne passe pas de l'oralité à l'écrit sans conséquence...

Cependant, le passage à l'écrit a entraîné des altérations et des reformulations. L'oralité a par essence une souplesse que ne permet pas l'écrit. Si d'une version à l'autre la trame demeure identique, celle-ci pouvait se conjuguer à l'infini selon le narrateur. Contrairement aux conceptions historiques occidentales où la connaissance du passé doit amener une meilleure compréhension du présent, il ne s'agit pas ici tant de comprendre que de justifier et de légitimer une situation présente.

Selon Alain Babadzan, chaque île, chaque tribu ou chaque clan aura sa propre version ou interprétation de telle ou telle histoire. Le passage de l'oral à l'écrit par le biais des *puta tupuna* va donc considérablement changer la donne ! L'auteur affirme que lorsque les missionnaires puis administrateurs, anthropologues ou ethnologues recueillirent puis parfois publièrent ces récits (en en donnant rarement la version en langue vernaculaire), ils en modifièrent profondément la nature même. En fixant à jamais sur papier ce qui jusqu'alors pouvait être reformulé quasiment à l'infini, ils firent certes œuvre de conservation patrimoniale en même temps qu'ils ne donnaient bien souvent que la version d'un narrateur donné à un moment donné.

Aujourd'hui, de Rurutu à Tahiti, en passant par Huahine, les *puta tupuna* sont toujours jalousement conservés par les chefs de familles. Mais malheureusement, bon nombre d'entre eux ont disparu, ont été détruits ou sont devenus la propriété de musées nationaux (Bishop Museum de Hawaii, etc.). Le Service de la Culture et du Patrimoine tente d'ailleurs de localiser les musées dans lesquels se trouvent des *puta tupuna*, afin d'en obtenir des copies, espérant ainsi enrichir et compléter le fonds patrimonial actuel. ♦

Source :

- Journal de la Société des Océanistes Paris, n°65

Alain BABADZAN, « De l'oral à l'écrit: les puta tupuna de Rurutu »

INSTRUMENTS DE MUSIQUE À LOUER !

RENCONTRE AVEC RÉMY TAMAITIAHO, RÉGISSEUR D'INSTRUMENTS
DU CONSERVATOIRE ARTISTIQUE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE.

Afin de permettre aux élèves débutants de démarrer l'apprentissage d'un instrument, le Conservatoire leur met à disposition un parc instrumental destiné à la location.



RENSEIGNEMENTS

Du lundi au vendredi
De 8h à 16h30 (15h30
le vendredi)
Tel : 50 14 14

BON À SAVOIR...

Les parents sont priés de prendre une assurance annuelle pour chaque instrument emprunté, et de rapporter l'instrument avant les grandes vacances de juillet-août.

Le Conservatoire propose aux apprentis musiciens une centaine d'instruments de musique qu'ils peuvent louer à l'année. Un service vraiment utile lorsque l'on n'est pas certain de poursuivre l'apprentissage d'un instrument de musique, plutôt onéreux à l'achat... Une manière de permettre aux élèves de confirmer leur choix avant d'investir dans la discipline choisie.

Le parc instrumental du Conservatoire propose à la location des flûtes traversières, des clarinettes, des trombones, des trompettes, des saxo-

phones, des violoncelles, des contrebasses, des violons, des tubas, ainsi qu'un piano. En revanche, il n'y a pas de location d'instruments en art traditionnel.

À partir de la rentrée prochaine, la location de chaque instrument coûte 25 000 Fcfp par année, sauf le piano qui est à 40 000 Fcfp. Les instruments sont loués la première année dans la limite du parc disponible. (Pour les élèves de 2^e année, les instruments sont loués seulement pour les disciplines les moins fréquentées.) ♦